

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 2071

68 – HAUT-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE COLMAR

Ventes et cessions

379 723 547 RCS Colmar.

SOCIETE NOUVELLE DES ATELIERS LOGIQUES.

Forme : Société par actions simplifiée.

Sigle : SNAL.

Capital : 40000 EUR.

Adresse : 6, route d'Ungersheim, 68190 Ensisheim.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : Dénomination sociale : SOCIETE NOUVELLE DES ATELIERS LOGIQUES (S.N.A.L) Forme : société par actions simplifiée Adresse du siège : 66 rue d'Ungersheim-68190 Ensisheim Capital : 40.000 Euros Numéro unique d'identification : 379 723 547 Lieu d'immatriculation : RCS Colmar Société absorbée : Dénomination sociale : SNAL DEVELOPPEMENT Forme : société par actions simplifiée Adresse du siège : 6 villa Ballu-75009 Paris Capital : 7.789.970 Euros Numéro unique d'identification : 828 756 064 Lieu d'immatriculation : RCS Paris Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 12.239.206 euros Passif : 2.212.228 euros Actif net : 10.026.978 euros Rapport d'échange des droits sociaux : compte tenu de la parité d'échange retenue, à savoir un rapport de 58.800 actions de l'absorbée pour 1 action de l'absorbante, l'absorbante émettra à la date de réalisation 132 actions nouvelles d'une valeur nominale de 16 euros chacune pour rémunérer les apports qui lui sont faits par l'absorbée dans le cadre de la fusion. Sous réserve de la réalisation de la fusion le capital social de l'absorbante se trouvera donc augmenté d'une somme de 2.112 euros par émission de 132 actions d'une valeur nominale de 16 euros. Prime de fusion : 10.024.866 euros Date du projet commun de fusion : 13 novembre 2020 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante: le 13 novembre 2020 pour la société absorbée au greffe du tribunal de commerce de Paris, le 13 novembre 2020 au greffe du tribunal de Colmar pour la société absorbante .